
ES 9-2022-36 : crédit de CHF 259'000.- TTC pour la réfection des routes et des chemins 2022

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu la tournée des chemins et routes concernés effectuée par la commission Economie et Sécurité le 21 juin 2022,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité – ES » du 27 août 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 2 septembre 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit ES 9-2022-36 pour la réfection des routes et des chemins 2022.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 259'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.
5. De prendre acte qu'une participation de la commune de Laconnex est estimée à CHF 4'874.10 TTC.

EXPOSE DES MOTIFS

Les sollicitations du trafic, tant privé qu'agricole, ainsi que les conditions climatiques mettent à mal notre réseau routier, ce qui implique de réaliser un entretien régulier et annuel de nos routes et chemins.

Nous avons engagé en 2010 le recensement de l'ensemble des routes communales en enrobés bitumineux, qu'il s'agisse d'un point de vue visuel et structurel. Un plan quinquennal de gestion du réseau routier a permis de remonter le niveau de service de nos routes par un investissement plus important durant les 5 années dudit plan.

Il a été décidé de procéder annuellement à l'évaluation des tronçons de circulation et de prévoir leur réfection si nécessaire.

Après avoir visité l'ensemble des chemins communaux, le Département Infrastructures et Bâtiments en collaboration avec les Services extérieurs vous soumet une demande de crédit pour la réfection des chemins.

Les interventions décrites correspondent au meilleur compromis entre les paramètres techniques, économiques ainsi que les priorités communales.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif